

CRÉATION DANS LA VILLE DE LYON

D'UN

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT

POUR LES HOMMES,

Sous la direction d'un Comité charitable.

Autorisé par M. le Sénateur, Administrateur du département du Rhône.

COMITÉ D'ADMINISTRATION :

MM.

CATET, ancien curé de Saint-Paul, vicaire général, *Président*.

GAUTIER (Charles), place St-Clair, 1, *Vice-Président*.

MALLETGUY (Célestin), rue Martin, 4, *Trésorier*.

HÉBRARD (Claudius), place Bellecour, 4, *Secrétaire*.

MM.

DUGAS (Prosper), port Saint-Clair, 29.

TARDY (Joseph), rue Lafont, 16.

WILLERMOZ (J.-B.-Auguste), rue Masson, 10.

LEPAGE jeune, rue du Pérat, 20.

GIRARD (Lodoïx), rue des Auges, 8.

Malgré le grand nombre d'œuvres de tout genre qui font la gloire de notre cité lyonnaise, il est encore quelques lacunes que déplorent les hommes animés de l'esprit de charité, et que nous devons nous efforcer de faire disparaître.

C'est ainsi que tous les jours on entend des plaintes trop légitimes sur la difficulté, d'une part, de trouver des sujets convenables pour occuper quelques unes des nombreuses places créées par nos diverses industries, et, de l'autre, de savoir à qui présenter les personnes que recommandent tout à la fois la vie la plus honnête et la capacité la plus incontestable.

A chaque instant des hommes dignes de toute con-



fiance se voient préférer des inconnus que l'on est obligé d'accepter, faute d'un moyen facile et sûr de découvrir ceux qui seraient dans le cas d'être plus utilement employés.

Les hommes honorables qui s'appliquent à procurer des places aux personnes auxquelles ils portent un juste intérêt, se coudoient, sans le savoir, dans chacune de nos rues, avec ceux-là même auxquels ils rendraient un immense service s'ils pouvaient leur faire connaître l'objet de leurs sollicitudes.

Ce qui manque donc, c'est un rendez-vous commun où puissent se connaître et s'entendre et ceux qui sont à la recherche d'une position ou d'un travail convenable, et ceux qui, dans l'intérêt d'un service quelconque, ont besoin de trouver des hommes connus et dignes de confiance.

Mais ce rendez-vous commun doit être environné de garanties suffisantes. Le gouvernement lui-même l'a parfaitement compris; aussi plus d'une fois, dans sa haute sollicitude, il s'est préoccupé de l'organisation des bureaux de placement, et il a cru devoir prescrire des mesures de précaution pour en faire disparaître ou en atténuer du moins les abus nombreux; mais la nécessité pour les chefs de ces établissements d'exiger des rétributions plus ou moins élevées de ceux qui réclament leurs services, ne permet pas de trouver toujours auprès d'eux toute l'indépendance désirable dans la communication des renseignements demandés; du reste, leur action est nécessairement restreinte et limitée.

Le Bureau de placement gratuit dont nous annonçons la création répondra à des besoins urgents qu'apprécient surtout les hommes qui s'occupent de bonnes œuvres. C'est à ce Bureau que ces hommes estimables, ecclésiastiques ou laïcs, viendront donner des renseignements précis sur les antécédents, la conduite et les aptitudes des sujets protégés par eux, et auxquels ils désirent pro-



curer une place en rapport avec le genre de profession qu'ils sont en état d'exercer ou qu'ils se proposent d'exercer plus tard, en entrant comme apprentis dans quelque une de nos si nombreuses industries. D'autre part, grâce à la discrétion et en même temps à la sincérité entière qui régneront dans les communications du Bureau, un grand nombre de personnes viendront y chercher le moyen de se mettre en relation avec ceux dont ils ont besoin, et de faire un choix parmi les diverses recommandations dont il leur sera donné connaissance.

Le Bureau est tenu par des employés honorables, qui se feront toujours une loi de se pénétrer de l'esprit de charité qui préside à la création de cette œuvre ; ils suivront avec exactitude la marche et l'impulsion qui leur seront données par le comité de surveillance, qui les choisit et dont ils dépendent. Ils devront toujours recevoir et donner *gratuitement* toute espèce de renseignements, et chercher à se rendre utiles à *toutes les classes d'hommes, sans exception*, qui se trouvent dans notre agglomération lyonnaise et qui offriront de suffisantes garanties. Il est arrêté aussi que dans le Bureau on s'occupera exclusivement des hommes.

Quoique le Bureau ne soit qu'un intermédiaire officieux et ne veuille par conséquent assumer aucune responsabilité relativement aux places et aux sujets qu'il indiquera, il s'appliquera, par tous les moyens qui seront en son pouvoir, à s'assurer de l'exactitude des renseignements dont il donnera communication.

L'administration si sage et si éclairée qui dirige notre ville s'est empressée de reconnaître le but louable de cette œuvre naissante en lui donnant son autorisation et lui promettant tout son concours. Les employés n'inscriront sur les registres que les demandes qui seront appuyées *expressément* par un de MM. les Maires ou Adjoints de nos cinq arrondissements, les Curés de Lyon, les Membres du Conseil des prud'hommes, les Présidents d'une



des Sociétés de secours mutuels et autres Sociétés charitables de notre ville, ou enfin par un de MM. les Souscripteurs à l'*OEuvre du Bureau de placement gratuit pour les hommes.*

On comprend sans peine qu'un semblable concours nous est indispensable pour que notre œuvre réalise le bien qu'on est en droit d'en attendre; nous avons besoin surtout d'un certain nombre de souscriptions pour couvrir les dépenses nécessaires à l'entretien d'un bureau permanent, telles que frais de location, de correspondances, honoraires d'employés, etc.; mais elles ne sauraient nous faire défaut dans une ville qui a tous les instincts de ce qui est grand, noble et généreux.

Les offres obligeantes de personnes dévouées ont permis de commencer cette œuvre immédiatement, mais en lui donnant de trop faibles proportions; à mesure qu'elle grandira, ses services devenant plus sensibles, un plus grand nombre de souscripteurs ne manquera pas, nous en avons la confiance, de répondre à notre appel pour asseoir sur des bases plus larges une œuvre qui pourra faire d'autant plus de bien qu'elle sera le centre commun où toutes les personnes recommandables viendront faire aboutir leurs offres et leurs demandes.

Le montant de la souscription est fixé à *dix francs* par année.

Le Bureau est situé rue Centrale, 20, angle de la rue Saint-Côme. — Il est ouvert les dimanches, mardis et jeudis, de 10 heures à 2 heures.

